

**BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

ICI 2050



**GRANDS OBJECTIFS ET ORIENTATIONS
DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**



ICI 2050 : IMAGINER LA RÉGION DEMAIN



Alors que la Bourgogne-Franche-Comté déploie aujourd'hui dans des frontières élargies et sur des compétences renforcées des politiques publiques ambitieuses au service de l'ensemble de ses habitants, la loi NOTRe lui confie la charge d'établir avant 2019 un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Ce schéma intitulé « ICI 2050 » constitue un outil essentiel à la construction de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens, ce document unique fixera les grandes orientations en matière d'aménagement, de transports, de gestion des ressources naturelles et de déchets, d'efficacité énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique, d'habitat et de déploiement numérique. C'est un exercice de cohérence et d'intégration inédit, au service de la région que nous voulons construire pour une région attractive, solidaire, et respectueuse de l'environnement.

Pour qu'à l'horizon 2050, la Bourgogne-Franche-Comté soit une région attractive, où il fait bon vivre, elle se fixe donc comme objectifs de renforcer la solidarité entre les territoires ruraux et les territoires urbains, dans une logique de réciprocité, en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires dynamiques, et des territoires ruraux innovants et entrepreneurs.

« ICI 2050 » a l'ambition de favoriser une bonne articulation et coopération entre les différents échelons, d'encourager et de soutenir tous les territoires pour qu'ils s'engagent résolument dans l'ère des transitions, écologique et numérique avant tout.

« ICI 2050 » nous encourage donc à « faire région » ensemble, vers une région plus solidaire, plus ouverte, une région engagée dans l'ère des transitions.

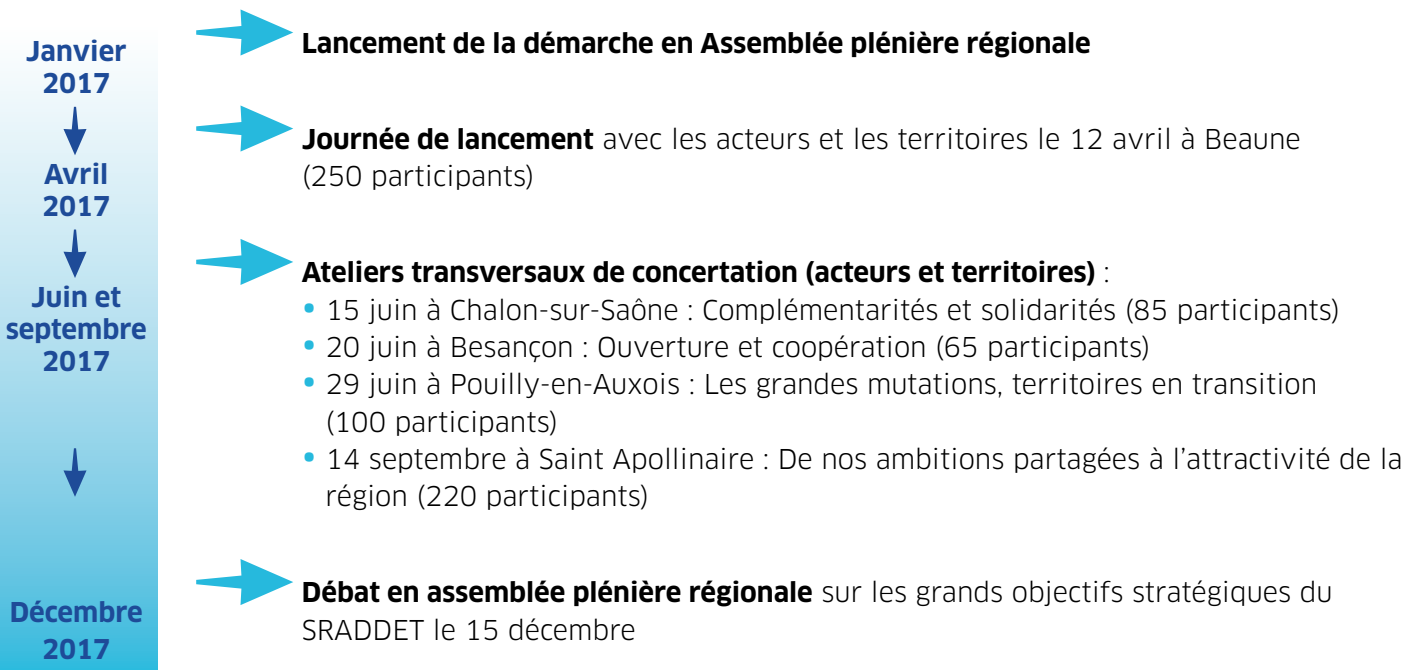
*Marie-Guite Dufay, présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté*

LA CONCERTATION EN 2017

Le choix d'une large concertation

Le SRADDET Ici 2050 est élaboré dans le cadre d'une large concertation (collectivités infrarégionales, territoires de projet, fédérations professionnelles, régions limitrophes, comités de massifs, Conférence TransJurassienne, grand public,..). La Région a choisi d'étendre plus largement cette concertation, en partie prévue par la loi, à tous les publics concernés par la construction de la Bourgogne-Franche-Comté.

Des grandes étapes



Mais également : des contributions écrites au SRADDET, des ateliers thématiques portés par les directions opérationnelles de la Région, la conférence métropolitaine, la conférence des territoires, une collaboration avec les services de l'État, la création d'un groupe de travail restreint SCoT/PLUi/PNR (réuni en juin et octobre), des contributions du CESER, des présentations en CTAP, ...

Les citoyens ont eux-aussi pu participer à la concertation, via la plateforme « je participe » par le biais de sondages ou via leur participation à des journées organisées sur des thématiques du schéma (mobilités, transition énergétique, biodiversité...)

JEPARTICIPE.
BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR



LES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT POUR LA RÉGION

Les échanges, qui se sont échelonnés tout au long de 2017, ont permis de dégager de grands enjeux régionaux. Il en ressort que la Bourgogne-Franche-Comté possède :

- une diversité des territoires précieuse mais des logiques de réciprocity territoriales à renforcer,
- des ressources remarquables, mais vulnérables et à utiliser de façon plus durable à l'horizon 2050,
- un riche potentiel de développement économique mais une attention à porter sur les modes de développement choisis pour garantir la durabilité,
- une situation géographique privilégiée qui mériterait d'être davantage exploitée, en lien avec les richesses patrimoniales naturelles et culturelles,
- une proximité avec des grandes métropoles influentes qui offre des avantages dans divers domaines aux territoires de frange mais des coopérations à créer ou renforcer pour davantage profiter de cette proximité plutôt que d'en subir les inconvénients,
- un partage des fonctions métropolitaines spécifique à la Bourgogne-Franche-Comté qui suppose l'affirmation d'un réseau fondé sur les coopérations entre les pôles urbains.

La large démarche de concertation a abouti à la formulation de grands objectifs, objet du débat en assemblée plénière régionale le 15 décembre 2017.



LES GRANDS OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET LES ORIENTATIONS

L'ambition est de faire de l'attractivité, dans toutes ses dimensions, le fil conducteur qui se retrouvera tout au long de la construction du schéma.

Pour répondre à cette ambition, trois grands objectifs stratégiques, déclinés en 9 orientations, ont été identifiés à partir des différents travaux prospectifs existants, des temps de concertation avec les acteurs du territoire, des contributions diverses comme celles du CESER, du plan de mandat 2016-2021, etc.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Réciprocité entre territoires : pour faire de la diversité une force pour la région

➔ ORIENTATION 1 :

Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, en veillant à la cohérence des initiatives (lutter contre les déséquilibres entre les territoires et le désenclavement de certains d'entre eux, veiller à la cohérence régionale des initiatives et des interventions...)

➔ ORIENTATION 2 :

Soutenir les stratégies de spécification des territoires (accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement, mettre en valeur des atouts et des ressources locales...)

➔ ORIENTATION 3 :

Accompagner les territoires dans des relations de réciprocité (organiser les réciprocités et les échanges entre les territoires, encourager les politiques de coopération, l'interterritorialité et la mise en réseaux, renforcer l'ingénierie au sein des territoires...)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

S'ouvrir sur l'extérieur et construire des alliances

➔ ORIENTATION 4 :

S'appuyer sur les fonctions métropolitaines pour faire rayonner la région (encourager les complémentarités, favoriser les coopérations, appuyer les systèmes de mobilité...)

➔ ORIENTATION 5 :

Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international (soutenir les activités exportatrices (industrielles, agricoles, de services ou touristiques) et les territoires qui les accueillent, encourager les relations interrégionales, promouvoir la politique d'accueil...)

➔ ORIENTATION 6 :

Soutenir les échanges et les réciprocités entre les territoires de franges et leurs voisins (accompagner les territoires de frange dans le développement d'alliances et de réciprocité avec leurs voisins, encourager les coopérations entre les franges et l'intérieur de la région...)



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Entrer dans l'ère des transitions

➔ ORIENTATION 7 :

Inscrire la stratégie régionale dans une dimension globale et transversale (s'inscrire pleinement dans les grands objectifs des diverses stratégies nationales et internationales de transition, renforcer la résilience du territoire régional en permettant la mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique...)

➔ ORIENTATION 8 :

Réussir la transition écologique et énergétique (faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive et une région Zéro déchets à l'horizon 2050, préserver et valoriser la biodiversité...)

➔ ORIENTATION 9 :

Inventer les nouvelles transitions avec les territoires, sans laissés pour compte (soutenir tous les habitants, les territoires, les acteurs, dans leur effort de mutation par une politique solidaire, faire jouer à l'intégration numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion...)

Ces 9 orientations seront par la suite déclinées en objectifs thématiques. L'ensemble de ces éléments (état des lieux, objectifs stratégiques) constituera alors le rapport du SRADDET Ici 2050, première étape indispensable avant l'écriture du fascicule des règles. La finalisation du document est prévue pour décembre 2018, avant d'être soumis à avis, enquête publique et approbation par le Préfet de Région.

BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

ICI 2050

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0970 289 000

prospective@bourgognefranchecomte.fr

JEPARTICIPE.
BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

bourgognefranchecomte.fr/SRADDET